

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTRÉAL, VENDREDI 15 JANVIER, 1897

No 20

2381... MOYENNE DE 1896 ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

Ça et là.

Enfin! Un supplément de la *Gazette Officielle* de Québec nous est arrivé avec la nomenclature des lois sanctionnées par le Lieutenant Gouverneur de la Province.

Au nombre de ces lois nous trouvons celle abrogeant "la loi imposant des droits sur les transports d'immeubles"; nos lecteurs verront, dans les semaines qui vont suivre, nos colonnes de ventes enregistrées passablement allongées. En effet, depuis que la Législature a voté la loi en question, les actes de ventes ont cessé pour la plus grande part d'aller au bureau d'enregistrement, les parties aux actes n'étant pas pressées de payer des taxes qu'ils pouvaient éviter en ayant un peu de patience. A quelques-uns, il en a fallu une certaine dose, car la promulgation de la loi s'est fait attendre.

Ce sont les registrateurs qui vont payer ce retard maintenant par un surcroît de besogne. L'ajournement de la mise en vigueur aura peu ou pas profité au Trésor provincial et les ministres eussent été bien avisés en demandant une sanction plus prompte.

Parlons français

Quand nous parlons à un Anglais, nous nous gardons toujours de parler français. Neuf fois sur dix, il est vrai, il serait incapable de nous comprendre, si nous employions un autre langage qu'il le sien. L'Anglais se fie sur notre condescendance et n'apprend pas notre langue, aussi quand un Canadien a affaire dans une administration où dominent les Anglais, dans les banques anglaises, etc., il est incapable de se faire entendre à moins que d'employer un langage qui n'est pas le sien et dans lequel

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES.

Chambre 101, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00

Canada et États-Unis, un an 1.50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

il s'exprime souvent avec plus ou moins de correction.

Est-ce que les Anglais qui réclament l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles française, ne devraient pas également exiger celui du français dans les écoles anglaises. Ils n'auraient rien à y perdre et tous y gagneraient.

En attendant, parlons français toujours et partout dans les magasins, dans les banques, à l'Hôtel de Ville, à la Cour, partout en un mot, il faudra bien à la fin que les Anglais s'y mettent quelque jour. Ils ne s'y mettront que quand ils s'y verront contraints, c'est à nous tous qu'il appartient de les y obliger.

Ces réflexions nous sont revenues en lisant l'autre jour, dans la *Patrie*, qu'il était impossible de se faire comprendre au bureau du téléphone à moins de parler anglais.

Parlons tous français et au bureau du téléphone, on sera bien obligé de mettre des jeunes filles parlant le français; comme les anglaises, en général, l'ignorent ce sera de l'emploi assuré pour un certain nombre de jeunes canadiennes; c'est autant de gagné.

L'Association du Beurre et du Fromage

Lundi a eu lieu la réunion annuelle de l'Association du Beurre et du Fromage pour l'élection des membres du comité de direction de l'Association.

Ont été élus: Président, M. A. J. Brice; vice-président, M. James Oliver; trésorier, M. P. W. Mc Lagan. Membres du comité exécutif, MM. Geo Hodge, Arthur Hodgson, N. F. Bédard et J. J. Kirkpatrick; membres du comité d'arbitrage, MM. John McKergow, J. A. Vaillancourt, W. T. Ware, A. C. Weiland et James Alexander.

M. A. J. Brice, le nouveau président a été également choisi par l'Association pour être mis en nomination comme membre du conseil du Board of Trade.

Le comité précédemment nommé pour préparer une résolution concernant le bonus sur le beurre exporté, accordé par la Législature Provinciale soumet le texte suivant qui est adopté à l'unanimité.

L'Association du Beurre et du Fromage, d'après l'expérience qu'elle a eu de la disposition du bonus accordé pendant les deux dernières années aux crémeries qui ont exporté une partie de leur production, en conformité des règlements adoptés par le Département Provincial de l'Agriculture, a conclu que le bonus n'avait été d'aucun avantage aux crémeries de la Province en général et émet l'avis que la balance de la somme actuellement affectée à cette fin par le Département de l'Agriculture serait bien plus profitable non seulement aux producteurs eux-mêmes mais aussi au commerce d'exportation en général si elle était appliquée à accorder de plus grandes facilités au transport du beurre au moyen d'appareils réfrigérateurs depuis la fabrique jus-